

Date : 13 mai 2019

Lieu : Chambre des communes

Source : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/chambre/seance-415/debats>

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Affaires émanant des députés]

(1105)

[Français]

La Loi sur la citoyenneté

[\[Ouvrir\]](#)

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ)

propose que le projet de loi C-421, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (connaissance suffisante de la langue française au Québec), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'ai présenté un projet de loi très simple et ayant un objectif clair: permettre aux nouveaux arrivants souhaitant devenir citoyens à partir du Québec de s'intégrer à leur société d'accueil.

Pour s'intégrer, il faut être capable de se parler. Au Québec, la langue commune est le français. L'objectif de la Charte de la langue française, c'est faire du français la langue officielle et commune au Québec.

L'intégration des nouveaux arrivants passe donc par le français. Il s'agit d'un enjeu qui fait largement consensus au Québec et qui va dans le sens des engagements du gouvernement actuel du Québec. Selon un récent sondage, 73 % des Québécois estiment que la connaissance minimale du français devrait être une condition obligatoire pour demeurer au Québec, et 84 % ont dit croire que les cours de français pour les nouveaux arrivants devraient être obligatoires.

En 2017, la vérificatrice générale a publié un rapport qui concluait à l'échec de la francisation des immigrants au Québec. En vertu de la loi canadienne, la connaissance d'une des langues officielles, l'anglais ou le français, est obligatoire pour obtenir la citoyenneté. Le Bloc québécois a déposé le projet de loi C-421 pour que, au Québec, la connaissance du français soit obligatoire.

Ce n'est pas plus coercitif que ce qui existe déjà: on exige déjà la connaissance d'une des deux langues officielles pour avoir la citoyenneté canadienne. Une partie importante des membres du Conseil de l'Europe exige la connaissance de la langue du pays d'accueil, soit comme condition d'entrée sur le territoire, soit pour la résidence permanente ou l'acquisition de la nationalité. Cependant, cela semble inacceptable et inconcevable pour les

libéraux fédéraux.

Dès que le projet de loi C-421 a été présenté au Sous-comité des affaires émanant des députés, ils ont déclaré que le projet de loi était de toute évidence inconstitutionnel et donc non votable. Nous en avons appelé de cette décision, mais, comme ils sont majoritaires, ils ont maintenu cette position malgré l'avis contraire du légiste et de plusieurs députés des autres partis.

Par une procédure rarissime, un vote secret a eu lieu pour éviter aux parlementaires canadiens d'avoir à se prononcer publiquement sur cet enjeu important pour les Québécois. C'est un détournement de la démocratie. Cela vaut la peine de le souligner.

Le premier ministre du Québec a déclaré:

On souhaiterait que les nouveaux arrivants, avant de recevoir leur résidence permanente ou leur citoyenneté, puissent avoir réussi un test de français. C'était ce que souhaitait le Bloc. Je trouve ça malheureux qu'on ne laisse pas avancer le débat avec un projet de loi.

Le projet de loi C-421 ne sera pas voté, mais on nous laisse un temps minimal pour le présenter. Je vais donc me concentrer sur le débat de fond plutôt que sur la constitutionnalité du projet de loi.

Comme j'y ai fait allusion tantôt, le modèle québécois de l'aménagement linguistique défini par la Charte de la langue française, dite loi 101, vise à établir le français comme langue officielle et commune au Québec. Cette approche se fonde sur les droits collectifs territoriaux. En tant que langue publique commune, le français au Québec devrait être non seulement la langue utilisée par les francophones entre eux, mais la langue utilisée dans les communications interlinguistiques, la langue parlée entre les citoyens langues maternelles différentes.

Faire du français la langue commune est un facteur essentiel pour intégrer les nouveaux arrivants à la société québécoise autant que pour assurer l'avenir du français au Québec et en Amérique.

Lorsque la langue de la majorité est la langue officielle et la langue publique commune, les nouveaux arrivants tendent naturellement à apprendre et à utiliser cette langue pour participer pleinement à leur société d'accueil. C'est ce qui se passe dans un grand nombre de pays occidentaux.

L'étude des modes d'aménagement linguistique partout au monde démontre que cette approche est la seule qui permette de contrer l'assimilation des langues minoritaires lorsqu'il y a plusieurs langues nationales à l'intérieur d'un territoire. Les seuls endroits où il y a plusieurs langues nationales et où il n'y a pas ce phénomène d'assimilation, ce sont les pays qui utilisent des modes d'aménagement linguistiques fondés sur le principe des droits collectifs territoriaux, comme la Belgique ou la Suisse.

Par exemple, dans la partie néerlandophone, les Flandres, la seule langue officielle et la seule langue des services publics de la maternelle à l'université, c'est le néerlandais. Pour

les nouveaux arrivants, la langue néerlandaise est incontournable.

C'est la même chose pour le français en Wallonie, où cela n'empêche pas les gens d'apprendre plusieurs langues secondes. Que le français soit la langue commune au Québec semble généralement inacceptable et même inconcevable pour tous les partis pancanadiens à différents degrés. On a vu la réaction totalement disproportionnée du député d'Honoré-Mercier. Pour lui, exiger la connaissance du français pour la citoyenneté équivaut à diviser les gens en fonction de leur couleur.

Le député libéral de Laurentides—Labelle, ardent défenseur du « *bonjour-hi* », ainsi que la députée libérale de Rivière-des-Mille-Îles, ont donné des exemples de citoyens qui ne parlent pas français au Québec, en ajoutant qu'il aurait été inacceptable que ces gens aient à se déplacer en Ontario pour ne pas avoir à passer le test de français. Ils ne semblent donc pas considérer qu'apprendre et utiliser le français soit un outil d'intégration à la société québécoise.

Un député conservateur membre du Comité permanent des langues officielles a mentionné que, si on créait une condition exigeant que quelqu'un parle minimalement le français, il y aurait plus de chances que la communauté linguistique minoritaire anglophone du Québec ne puisse pas assurer sa survie au sein même de notre province.

Le modèle canadien, défini par la Loi sur les langues officielles, a été établi à partir de principes fondamentalement différents du modèle québécois et des approches reconnaissant les droits collectifs territoriaux. D'une part, la Loi sur les langues officielles se fonde sur l'exclusion des Québécois en tant que partie intégrante de la minorité francophone du Canada. C'est la loi des minorités de langue officielle déterminées par province. Dans ce cadre, les anglophones du Québec sont considérés comme une minorité au même titre que les communautés francophones et acadiennes, alors que dans les faits, ils font partie de la majorité anglophone canadienne, comme l'a d'ailleurs statué le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

La meilleure démonstration est de constater que le gouvernement fédéral et les provinces majoritairement anglophones ne se sont pas gênés pour affaiblir la législation québécoise, entre autres en imposant une Constitution en 1982 contre la volonté du gouvernement du Québec, une Constitution en vertu de laquelle la Charte de la langue française a été affaiblie dans tous ses principaux champs d'application. Le principe des minorités linguistiques par province fait que les anglophones du Québec, qui anglicisent déjà un nombre de nouveaux citoyens cinq fois plus élevé que leur poids démographique, reçoivent un soutien constant pour promouvoir plus de services en anglais, et pas seulement pour les anglophones, mais pour tous les citoyens, y compris les allophones et les francophones.

Le programme des langues officielles attribue plus de 75 millions de dollars par année pour soutenir les communautés anglophones du Québec, notamment les groupes de pression comme le Quebec Community Groups Network, alias Alliance Québec, qui a mené avec succès une guérilla juridique pour rétablir le bilinguisme institutionnel. Effectivement, l'autre grand principe au fondement de la loi canadienne sur les langues officielles est une politique de bilinguisme des institutions fédérales en fonction de droits individuels linguistiques partout sur le territoire canadien.

Aussitôt que le projet de loi C-421 fut déposé, l'ex-commissaire aux langues officielles Graham Fraser est intervenu. Il estime qu'exiger la connaissance suffisante du français irait à l'encontre de la Loi sur les langues officielles, sous prétexte qu'elle empêcherait quelqu'un de communiquer avec le gouvernement dans la langue de son choix. Même si certains députés se sont ouvertement prononcés pour que le projet de loi puisse être voté, aucun député ici n'a ouvertement appuyé le projet de loi.

Que ce soit constitutionnel ou non, le fond du problème est là. Le nœud du problème, c'est que la plupart des députés fédéralistes ici n'acceptent pas que le français soit la langue commune au Québec, la langue de convergence, la langue de communication interlinguistique. Cela implique qu'on puisse communiquer avec le gouvernement dans la langue de son choix et que l'anglais et le français aient un statut et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Ça, c'est la Loi sur les langues officielles. Le français ne peut pas être la langue officielle et commune au Québec, la langue de convergence, mais il doit y avoir deux langues communes. Comme plusieurs chercheurs l'ont noté, comme Jacques Leclerc et Marc Termote, des droits égaux accordés à des groupes inégaux aboutiront forcément à des résultats inégalitaires.

(1110)

C'est un peu comme s'il n'y avait pas de loi pour protéger les travailleurs ou l'environnement: cela laisserait le libre choix aux forces du marché.

Je cite M. Marc Termote:

La plupart des pays connaissent en matière linguistique ce qu'il est convenu d'appeler la « loi du sol », c'est-à-dire que sur un territoire donné, une seule langue est utilisée dans le domaine public [...]

Par contre, dans certains pays de tradition anglo-saxonne, comme le Canada, et donc le Québec, où dans bien des domaines les droits de la personne prévalent sur ceux de la société [...] le fait pour un individu d'avoir la liberté de choisir ne signifie pas que dans son choix il ne puisse être soumis à des facteurs externes. Parmi ces derniers, le fait pour le Québec, dernière société majoritairement francophone en Amérique du Nord, d'être une très petite minorité « entourée » de 300 millions d'anglophones n'est certes pas un des moindres. Le libre choix permet aussi le libre jeu du rapport des forces.

Lacordaire le disait: « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, [on pourrait dire "entre la majorité anglophone et la minorité"], c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. »

C'est ce qui explique le fait qu'à peu près partout au Canada à l'extérieur du Québec, la presque totalité des transferts linguistiques des allophones se font vers l'anglais. Lorsqu'on arrive à Toronto ou ici, à Ottawa, on constate rapidement qu'on peut difficilement fonctionner sans parler anglais.

Par contre, au Québec, la plupart des nouveaux arrivants s'installent à Montréal, où tous les services sont accessibles en anglais à tous les paliers de gouvernement. Étant donné que l'anglais est majoritaire au Canada et encore plus en Amérique du Nord, il y a une tendance naturelle à aller vers l'anglais.

En plus de cette réalité, l'accès égal aux langues officielles dans les institutions fédérales est très inégal. Par définition, on donne un accès aux services en français là où le nombre le justifie. Or, comme nous l'avons constaté une nouvelle fois à la suite du rapport du commissaire aux langues officielles, même quand le nombre le justifie, les services en français ne sont pas toujours là.

Il y a 50 ans, avant la Loi sur les langues officielles, les communautés francophones et acadiennes venaient de subir des politiques assimilatrices dans toutes les provinces aujourd'hui majoritairement anglophones. Pour eux, le bilinguisme constituait un immense progrès relativement aux services publics en français largement déficients après avoir été interdit pendant des années.

Le principe du « là où le nombre le justifie » fait que le déclin du français dans une région s'accompagne de réductions des services. C'est un peu comme si, dans une région où il y a plus de chômage, on réduisait les prestations ou les mesures de création d'emploi. Cela occasionne une falsification officielle des langues au Canada.

(1115)

Les francophones sont donc fortement incités à augmenter leur dénombrement s'ils veulent avoir des services en français très minimaux. Pourtant, il serait beaucoup plus logique de modifier les critères du « là où le nombre le justifie » plutôt que de déformer la situation linguistique, comme le gouvernement l'a fait pendant les 50 ans de la Loi sur les langues officielles.

Au départ, on mesurait les transferts linguistiques intergénérationnels par l'indicateur de la langue maternelle. Quand il y a eu un déclin trop prononcé de la langue maternelle, on est passé à la langue d'usage à la maison et, ensuite, on est passé à la première langue officielle parlée. Aujourd'hui, on trouve de nouveaux indicateurs pour gonfler le nombre de francophones, ce qu'on justifie en disant qu'on va offrir plus de services en français aux minorités de langue officielle. Cela n'a aucun sens.

L'étude des modes d'aménagement linguistique aux quatre coins du monde démontre que l'approche fondée sur le bilinguisme institutionnel et des droits individuels transportables ne permet pas de contrer l'assimilation des langues minoritaires. Or c'est ce qu'ont démontré les 50 années de la Loi sur les langues officielles, pendant lesquelles on a observé l'assimilation des francophones augmenter à chaque recensement.

En résumé, le modèle canadien d'aménagement linguistique va à l'encontre du modèle québécois. L'immense majorité des députés et tous les partis au Parlement appuient le modèle canadien à l'encontre du modèle québécois.

Comme le notait le spécialiste de l'étude des modes d'aménagement linguistique, M. Jacques Leclerc:

Dès l'instant où les demandes de la province francophone, le Québec, heurtent la sensibilité de la majorité anglophone, il en résulte une fin de non-recevoir. Les discussions deviennent alors inutiles et aboutissent toujours à un cul-de-sac. [...] L'actuel régime en vigueur fait que le Québec est toujours pénalisé sur le plan démocratique et, à l'échelle canadienne, il ne peut rien imposer à la majorité.

(1120)

[Ouvrir]

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.):

Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-421, qui vise à modifier la Loi sur la citoyenneté afin d'exiger que les demandeurs de la citoyenneté qui résident au Québec et qui sont âgés de 14 à 64 ans démontrent leur connaissance de la langue française.

Le projet de loi propose également que ces mêmes demandeurs de la citoyenneté soient tenus de démontrer cette connaissance en réussissant l'examen de connaissance du français.

Le gouvernement accorde une grande valeur à la dualité linguistique canadienne, et nous nous opposons à ce projet de loi pour plusieurs raisons. Toutefois, cela vaut la peine de souligner le soutien que nous offrons, en particulier à l'immigration francophone à l'échelle du Canada.

Le gouvernement du Canada accueille les nouveaux arrivants en leur offrant une variété de services, qu'il s'agisse d'informations fournies préalablement à l'arrivée, de soutien dans la collectivité, d'aide à l'établissement, de formation linguistique ou de perfectionnement des compétences.

Cet investissement porte ses fruits. Étant donné que la formation linguistique est le service d'établissement pour lequel on constate la plus forte demande, il est évident que la dualité linguistique du Canada doit demeurer un facteur important, tant pour les francophones que pour les anglophones, dans toutes les régions du pays.

Au cours des derniers mois, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a rencontré des gens qui ont à cœur d'aider les nouveaux arrivants d'expression française à s'établir et à s'intégrer dans les collectivités francophones hors Québec.

Le gouvernement du Canada sait que l'immigration contribue de façon positive à la société et à l'économie du pays. De plus, nous croyons fermement que les nouveaux arrivants au Canada contribuent à la vitalité des collectivités canadiennes, y compris les communautés francophones en situation minoritaire hors Québec. C'est pourquoi nous prenons de nombreuses mesures pour accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec, appuyer l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants d'expression française et renforcer la capacité dans les collectivités francophones.

Cet appui, que le gouvernement a fait ressortir, s'inscrit dans notre nouveau plan d'action quinquennal visant les langues officielles, et les effets de cette priorité se font déjà sentir sur l'immigration dans notre pays. Par exemple, nous constatons des résultats positifs à la suite des changements apportés au système Entrée express, en 2017, lorsque nous avons commencé à accorder des points supplémentaires pour les compétences en français.

En novembre dernier, 4,5 % des invitations à présenter une demande d'immigration dans Entrée express avaient été envoyées à des candidats francophones, contrairement à 2,9 % en 2017. Des tendances prometteuses comme celle-ci appuient notre objectif d'atteindre, d'ici 2023, 4,4 % de migration francophone au Canada, à l'extérieur du Québec. Bref, nous sommes sur la bonne voie.

Nous adoptons une démarche de collaboration avec les communautés dans l'esprit du « par et pour » les francophones. Cette démarche éclairera l'élaboration des politiques et des approches, de la promotion à la prestation de services d'établissement.

Nous donnons suite à la volonté des intervenants de soutenir les réfugiés dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer notre approche à l'égard de la réinstallation et de l'intégration des réfugiés.

De plus, nous consolidons notre Parcours d'intégration francophone, comme il a été annoncé dans le Plan d'action pour les langues officielles. Doté d'un financement additionnel de quelque 40 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, le Parcours d'intégration francophone aidera les nouveaux arrivants d'expression française à établir des liens avec les collectivités francophones, à s'y établir et à s'y intégrer.

Je tiens à décrire plus en détail certains éléments du Parcours d'intégration francophone que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a annoncé en novembre dernier, dans le cadre de la Semaine nationale de l'immigration francophone.

Premièrement, nous investissons jusqu'à 11 millions de dollars sur cinq ans dans les services d'établissement destinés, avant leur arrivée, aux nouveaux arrivants d'expression française. Cet effort est mené par La Cité collégiale, en collaboration avec quatre organismes régionaux du Canada.

(1125)

Ils facilitent le premier contact entre les nouveaux arrivants et les fournisseurs de services francophones partout au pays.

De plus, nous avons répondu aux besoins, en ce qui concerne les services d'accueil en français à l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto. Dès ce printemps, le Centre francophone de Toronto offrira des services d'accueil aux nouveaux arrivants d'expression française qui arrivent à cet aéroport.

Ensuite, en novembre 2018, nous avons lancé un processus de déclaration d'intérêts auprès de divers organismes pour obtenir des propositions en vue d'offrir une formation en langue officielle adaptée aux besoins des immigrants d'expression française et des nouveaux arrivants allophones qui déclarent le français comme leur langue officielle de préférence.

De plus, afin d'améliorer l'accès aux examens linguistiques pour les immigrants et les candidats francophones, nous désignerons un deuxième organisme, le Centre international

d'études pédagogiques, pour évaluer les compétences en français des candidats à l'immigration économique.

Enfin, avec l'appui des 13 réseaux en immigration francophone, de la Fédération des communautés francophones et acadienne et du Comité atlantique sur l'immigration francophone, nous mettons sur pied l'initiative des Communautés francophones accueillantes, les CFA. Cette initiative aura pour objet de trouver et de créer des espaces où les nouveaux arrivants d'expression française pourront se sentir les bienvenus.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et à accroître la proportion des résidents permanents d'expression française hors Québec.

Les initiatives que j'ai mentionnées visent à atteindre ces objectifs.

Pour réussir, nous continuerons de collaborer avec divers intervenants, afin d'appuyer la dualité linguistique au Canada et de soutenir les communautés francophones dynamiques partout au pays. Cela facilitera l'établissement des nouveaux arrivants d'expression française au Canada et favorisera leur intégration dans les collectivités francophones hors Québec. Dans l'ensemble, ces mesures aideront les nouveaux arrivants d'expression française à se bâtir une nouvelle vie au Canada et témoigneront de l'appui du gouvernement à la dualité linguistique dans ce pays.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance fondamentale de cette dualité linguistique partout au Canada, le gouvernement ne peut appuyer un projet de loi qui pourrait remettre en question la capacité d'un résident permanent de demander la citoyenneté dans la langue officielle de son choix.

[Ouvrir]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD):

Monsieur le Président, ce matin, c'est avec un peu d'amertume que je me lève à la Chambre pour parler du projet de loi.

Bien sûr, on peut vanter les mérites des deux langues officielles du Canada. Je me lève à la Chambre en tout respect des communautés francophones hors Québec et des communautés anglophones en situation minoritaire au Québec. Toutefois, force est d'admettre que, depuis quelques années, on s'est affairé à folkloriser la question nationale au Québec. On s'est affairé à nier l'importance de souligner le nationalisme tranquille des Québécois, ce que je déplore constamment. Je suis aux premières loges pour faire l'observation suivante: la langue française est au cœur de la culture.

La semaine passée, nous avons parlé du projet de loi sur les langues autochtones. Nous avons entendu plusieurs témoignages qui ont évoqué à quel point les langues autochtones étaient au cœur de l'identité des Autochtones, au cœur de leurs cultures et à quel point il fallait les préserver. Au Québec, évidemment, la situation n'est pas la même, parce que les Québécois ont eu la chance de prendre des positions fortes et d'amener devant l'actualité des enjeux comme la loi 101 qui, à l'époque, était très contestée, mais qui, en fin de

compte, a été extrêmement structurante et au cœur de la résilience du français au Québec et de la culture particulière du Québec.

Je parle de la folklorisation de la question nationale, parce que le Québec est, dois-je le rappeler, une nation distincte. Je pense immédiatement à des choses toutes simples, comme au fait que notre parlement ne s'appelle pas une législature, mais bien une assemblée nationale, comme en France, au fait que l'on s'appuie sur le Code civil au lieu de la Common law. Il y a, de toute évidence, une pensée de nature républicaine, une façon de voir la société qui est plus imprégnée de la France, mais qui comprend un heureux mélange de notre statut de Canadiens et de Nord-Américains dans le système de Westminster.

Mon impression générale par rapport à la défense des intérêts du Québec, c'est que, dans l'ensemble, il y a pas mal de députés du Québec qui ne veulent pas parler du nationalisme tranquille, une expression que j'ai beaucoup aimée, et que j'ai adoptée, qui a été écrite par l'éditorialiste économique de *La Presse*, Alain Dubuc. Il s'agit d'un clin d'œil à la Révolution tranquille, d'une qualification du nationalisme. Aujourd'hui, en 2019, au Québec, il s'agit d'un nationalisme consensuel, dans la vaste majorité des cas.

Certains députés représentent des communautés à large majorité anglophone ou des gens qui sont peu enclins à s'ouvrir à cette idée. Je pardonne à ces députés de ne pas prendre la parole assez souvent pour défendre le nationalisme tranquille que l'on vit au Québec. Pour ce qui est de tous les autres, je dois dire honnêtement que je suis très contrarié. Depuis maintenant quatre ans, je suis constamment à l'avant-scène. Mon parti, le NPD, me laisse cette place pour aborder le sujet si déterminant qu'est la culture dans nos industries télévisuelles, dans la musique populaire. Les industries culturelles du Québec sont florissantes. Chaque fois qu'on dit qu'un réalisateur du Canada — en réalité, il s'agit souvent d'un réalisateur du Québec — se démarque à l'étranger, nous sommes fiers de cela. Nous en sommes fiers, comme s'il s'agissait d'un champion olympique. Toutefois, cela se bâtit.

Dans le monde olympique, il y a des programmes comme À nous le podium. Au Québec et au Canada, on a veillé à l'éclosion, à la floraison, de la culture québécoise en télévision, en cinéma et en musique. Comment a-t-on fait cela? On l'a fait en réglementant, en ne se laissant pas coloniser comme des pauvres carpettes naïves, en disant à des acteurs importants de l'industrie qui voulaient propager la culture internationale que nous avons une vulnérabilité et que nous devons faire partie de l'histoire. S'il y a du contenu étranger, il va falloir qu'il y ait du contenu local. On a appliqué cela à tout le contenu canadien. C'est une expression bien connue de tous, mais qui prend un tout autre sens au Québec. Le contenu canadien, le contenu québécois, fait constamment l'objet de grands succès, de cotes d'écoute exceptionnelles. Au bout du compte, cela mène aussi à des succès sur le plan de nos histoires sociales.

Je vais m'arrêter ici, afin de revenir au projet de loi de mon collègue de La Pointe-de-l'Île.

(1130)

Au Québec, protéger la culture, c'est s'assurer qu'on a des histoires qui collent à la vie des gens. Je donne souvent l'exemple de la série *Fugueuse*, qui a été un grand succès sur le plan des cotes d'écoute et sur le plan social. Au lendemain des épisodes, des

travailleuses sociales et des scénaristes venaient parler de la question de la prostitution juvénile, qui est une plaie, particulièrement dans ma circonscription, à la station Longueuil. Cette série a une influence.

Au Québec, nous avons investi dans cette façon de nous raconter, de nous dire comment nous nous aimons et comment nous voulons nous ouvrir au monde et aux nouvelles communautés qui arrivent. L'an dernier, lors d'un gala télévisé, on a appris que la série *Fugueuse* a permis à une vingtaine de jeunes de se sortir de la prostitution après avoir parlé avec leurs parents. N'est-ce pas merveilleux?

Certains diront qu'ils en ont assez d'entendre parler de la maudite culture québécoise et qu'ils préfèrent Netflix, dont le contenu serait plus facile d'accès et bien meilleur. Ah oui? Eh bien, j'ai regardé frénétiquement *13 Reasons Why*, une série sur le suicide juvénile — je l'ai regardée avant mes deux filles pour m'assurer que c'était approprié pour elles —, et j'ai appris quelque chose par la suite. Des études menées aux États-Unis ont démontré que le taux de suicide chez les jeunes a augmenté de 27 % après la diffusion des premiers épisodes. C'est quand même considérable.

Si je parle de cela, c'est parce qu'il faut défendre la nation québécoise de façon constructive. C'est pourquoi, au NPD, nous avons totalement déploré le fait que ce projet de loi soit jugé non votable. D'ailleurs, je tire mon chapeau au député d'Hamilton-Centre, qui s'est battu pour tenter de convaincre tous ses collègues de voter pour qu'on puisse en débattre. Ce projet de loi est une idée qui pourrait être tellement bonifiée par le travail de tous les législateurs ici. Que je n'en voie pas un me dire que c'est un projet de loi ridicule! Une improvisation qui fait abstraction de l'apport constructif de tous les députés d'un Parlement, on appelle cela un projet de loi omnibus qui contient une petite disposition sur SNC-Lavalin. On en connaît les conséquences désastreuses pour cette entreprise, qui est un fer de lance d'ingénierie au Québec, et surtout, pour mes chers amis libéraux, qui se sont vraiment mis les pieds dans les plats.

Si nous trouvons cette question importante, au NPD, c'est parce que nous sommes pleinement conscients de l'importance de l'apport de ces nouvelles cultures qui vont nous aider à bâtir un Québec avec de nouvelles forces. Bien évidemment, la francisation des nouveaux arrivants est au cœur de la question. Nous avons d'ailleurs adopté une résolution à ce sujet au dernier congrès du NPD, à Trois-Rivières: considérant que l'immigration est essentielle pour combler la pénurie de main-d'œuvre, qui a un effet néfaste sur l'économie; considérant que les gouvernements conservateurs, et maintenant les libéraux, n'ont rien fait pour favoriser l'immigration francophone et rendre les cours de francisation plus accessibles — Dieu sait que c'est vrai —; et considérant que l'immigration francophone est capitale pour l'avenir du Québec et des communautés francophones hors Québec partout au Canada; il est résolu qu'un gouvernement néo-démocrate veillera à instaurer un financement adéquat pour augmenter le pourcentage d'immigrants francophones nécessaire et adaptera les programmes d'immigration actuels aux besoins particuliers du Québec sur les plans économique et social, de même qu'en matière de main-d'œuvre.

C'est pourquoi le caucus du Québec aurait certainement appuyé ce projet de loi pour qu'il se rende en deuxième lecture et soit renvoyé en comité. Ce n'est pas en s'isolant et en se fragmentant dans un dialogue de sourds qu'on va avancer. Faire abstraction de la

vulnérabilité et du caractère précieux du nationalisme tranquille des Québécois, c'est pitoyable et irrespectueux de la part de tous les députés du Québec qui ne défendent pas avec fierté la distinction québécoise.

En conclusion, nous déplorons le fait qu'un tel projet de loi n'aura pas pu être voté. C'est vraiment un dialogue de sourds. On dirait qu'on veut mettre le couvercle sur la marmite et éviter d'en parler. J'invite mes chers amis à se réveiller. Ce qui se passe au Québec, c'est un nationalisme tranquille, et il est grand temps de lui donner ses ailes et d'arrêter de l'obstruer.

(1135)

[\[Ouvrir\]](#)

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ):

Monsieur le Président, mon discours comportera trois éléments importants: la situation du français au Québec; l'importance du français pour la cohésion sociale; et la démocratie parlementaire qui a été appliquée dans le cas du projet de loi C-421.

Quelle est la plus importante nouvelle des dernières années touchant la question linguistique au Québec? C'est la chute record du poids du français comme langue d'usage et la remontée inédite du poids de langue anglaise.

Ce n'est pas l'anglais qui est menacé au Québec, c'est le français. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Statistique Canada, et on ne peut pas dire que Statistique Canada est un organisme très complaisant envers le nationalisme québécois.

Allons voir ce qu'on en dit:

Les Projections linguistiques pour le Canada 2011-2036 [...] démontrent en effet que si les conditions démographiques observées depuis 2001 persistent, le rapport de force du français à l'anglais au Québec continuera de s'affaiblir rapidement. Selon ces mêmes prévisions, entre 2011 et 2036 le poids du français, langue d'usage, perdrait environ 7 points de pourcentage et celui de l'anglais en gagnerait 2.

D'ailleurs, Guy Rocher, un sociologue, professeur et conférencier de renommée rappelait à l'occasion du 40^e anniversaire de la loi 101, certaines données de Statistique Canada, encore une fois. Ces données concernent le recensement, qui démontrait que le français est en recul au Québec, que ce soit comme langue maternelle, comme langue d'usage ou comme langue parlée à la maison. Voilà maintenant une crise linguistique. On ne peut plus fermer les yeux, car elle est chiffrée et elle est là de manière importante. Encore une fois, je rappelle que Statistique Canada n'est pas un organisme très favorable au nationalisme ou à l'indépendance du Québec.

Le feu est pris. Il faut sonner la fin de la récréation et il faut agir. Le français au Québec est menacé. Ce n'est pas être alarmiste que de dire cela, c'est citer des faits, et toutes les mesures qu'on peut prendre pour le protéger doivent être prises. C'est ce que le projet de loi de mon collègue visait à faire.

Je vais utiliser encore Statistique Canada pour démontrer l'importance de langue française pour la cohésion sociale:

La capacité des immigrants de parler l'une des langues officielles est considérée comme une condition importante à leur pleine participation à la société canadienne.

Voilà ce qui est dit pour le Canada. C'est drôle, c'est dit de manière très forte pour le Canada. Il me semble que ce qui est bon pour minou devrait être bon pour pitou. Il devrait aussi y avoir quelque chose de particulier pour le français au Québec.

Or on tente de nous hypnotiser en disant que la lutte pour le français est gagnée et que cela ne devrait plus nous énerver. Cependant, il demeure que la maîtrise du français reste moins payante pour un immigrant que celle de l'anglais. C'est sûr qu'il y a des raisons sociales à tout cela. Il y a des marques de commerce unilingues anglaises et il y a le Web. En effet, au cours des dernières décennies, les technologies de l'information et des communications ont explosé, et principalement à l'avantage de l'anglais sur toutes les autres langues de partout au monde.

Il y a aussi des problèmes plus spécifiques pour le gouvernement du Québec, comme: la langue de l'administration, qui est souvent l'anglais; la loi sur l'affichage, qui n'est pas respectée; et les problèmes des municipalités à statut bilingue. Ce sont toutes des conséquences issues des nombreux charcutages de la loi 101, notre charte de la langue.

La connaissance du français est fondamentale à une intégration réussie et à l'accès à l'emploi. La connaissance du français est fondamentale pour renforcer la cohésion sociale.

Des études ont été faites par Mme Marina Doucerain, chercheuse en psychologie de l'immigration. Elle nous informait que le constat de toutes les études menées auprès d'immigrants de la grande région montréalaise dans lesquelles elle avait été engagée est sans équivoque. C'est très clair, la majorité des participants, qu'ils viennent du Maghreb, de Russie ou d'ailleurs, veulent se faire des amis québécois et s'intégrer à la culture majoritaire, ce qui signifie apprendre le français. Or la francisation et l'intégration culturelle des immigrants demeurent problématiques.

Maintenant, allons voir ce qui s'est passé ici, à la Chambre des communes, par rapport au projet de loi de mon collègue. La procédure d'exception qui a été appliquée au projet de loi de mon collègue de La Pointe-de-l'Île ne permet pas au projet de loi de se rendre même au vote nominal. C'est ni plus ni moins qu'une tentative de plus pour mettre la nation québécoise au rang d'une minorité semblable aux autres minorités ethniques du Canada.

(1140)

Les Canadiens, toujours admirateurs à 100 % de la Charte de Trudeau père, n'auront de cesse que le libre-échange linguistique ne règne d'un océan à l'autre.

En conclusion, ce que nous voulons, c'est que le français, langue commune du Québec, ait des chances de faire contrepoids à l'anglais, langue commune du Canada, des États-Unis et de la mondialisation, parce que nous tenons à notre différence.

Je vais prendre quelques minutes pour vous lire une motion qui a été déposée à la fin du mois de novembre 1995 par M. Jean Chrétien, premier ministre de l'époque.

La motion proposait:

Que

Attendu que le peuple du Québec a exprimé le désir de voir reconnaître la société distincte qu'il forme,

(1) la Chambre reconnaisse que le Québec forme, au sein du Canada, une société distincte;

(2) la Chambre reconnaisse que la société distincte comprend notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil;

(3) la Chambre s'engage à se laisser guider par cette réalité;

(4) la Chambre incite tous les organismes des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement à prendre note de cette reconnaissance et à se comporter en conséquence.

Dans son argumentaire, le premier ministre de l'époque disait:

La motion que nous débattons aujourd'hui vise à faire reconnaître par les représentants élus du Canada que le Québec forme une société distincte au sein du Canada. Comme Québécois et francophone [on sait que M. Chrétien est québécois et francophone, bien sûr], je comprends et je partage le désir de mes compatriotes de faire reconnaître notre différence.

Nous demandons aujourd'hui aux députés de cette Chambre de reconnaître que le Québec constitue, au sein du Canada, une société distincte.

Cela a été voté le 11 décembre 1995. Le nationalisme tranquille dont parlait le député de Longueuil—Saint-Hubert est-il possible en ce pays? Il semble bien que non. Cette motion aurait dû s'appliquer au projet de loi C-421, et elle ne l'a pas été.

Vouloir que notre nation existe, vouloir qu'elle affirme haut et fort la fierté qu'elle a de parler français et lui donner des outils pour qu'elle puisse continuer à le faire, vouloir asseoir notre identité sur des valeurs communes qui nous unissent et qui nous rassemblent, voilà ce qui dérange les fédéralistes. « Quand le Québec veut s'affirmer, les fédéralistes crient au scandale. » C'étaient les mots de mon collègue le député de La Pointe-de-l'Île. Il les a prononcés en 2015, et nous y souscrivons tout à fait.

(1145)

[Traduction]

[Ouvrir]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):

Monsieur le Président, j'aimerais faire part à la Chambre de mes réflexions sur l'objet de ce projet de loi. Je viens du Manitoba, où la langue française est très prisée et en pleine expansion. Lorsqu'on parle des immigrants, il faut penser à ces personnes qui travaillent fort et qui cherchent vraiment à contribuer à la société canadienne. Souvent, on se rend compte que leurs enfants fréquentent des écoles d'immersion. Un certain nombre de personnes parlent français, une très belle langue que j'aimerais pouvoir parler. Quand les gens entendent mon nom de famille, la plupart supposent que je parle français. À l'époque, au Manitoba, nous n'avions malheureusement pas le même genre de scolarisation qu'aujourd'hui.

Cette belle langue connaît une véritable croissance. Elle suscite une grande fierté et devrait être traitée sur un pied d'égalité avec l'anglais. Souvent, lorsque je participe aux nombreux événements organisés dans ma circonscription, je suis étonné de rencontrer des gens d'origine philippine, pendjapie ou indienne qui parlent non seulement le pendjabi ou le tagalog, mais aussi l'anglais et le français. On se rend compte de plus en plus que la communauté francophone se porte très bien au Manitoba. Lorsqu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une communauté en pleine croissance.

Je crois que, dans la province de Québec, où on parle davantage français qu'anglais, la situation demeurera la même. Je ne suis pas naïf. Je comprends qu'il existe des pressions linguistiques en dehors du Québec, mais je crois que le français continuera de se porter exceptionnellement bien à l'extérieur de la province, où il continue de se propager et d'être vivant. La belle province compte des personnalités très fortes, qui continuent de faire du Québec un chef de file national et international et d'assurer la place du Canada en tant que modèle pour les pays où le français est utilisé et où il gagne en popularité. Le Québec possède un caractère unique et une société vivante. Ses contributions passées et futures font de cette province un leader du monde francophone.

Je ne crois pas que ce soit une mauvaise chose. J'écoutais les députés d'en face reconnaître la beauté de la langue française. Ce sera toujours une langue officielle du Canada respectée dans toutes les régions du pays. Tout comme je protège les droits de la minorité francophone du Québec, j'invite aussi les députés à reconnaître toutes les bonnes choses qui se passent à l'extérieur du Québec pour assurer la croissance de la langue française et lui accorder une place plus importante dans la société canadienne. Je considère que c'est une bonne chose.

En ce qui a trait aux questions liées à la citoyenneté, tout ce que je peux répondre, c'est que le gouvernement a accompli un travail exceptionnel pour accélérer le processus d'immigration. Le temps requis pour atteindre la citoyenneté est beaucoup moins long qu'avant, grâce aux efforts de l'actuel ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Je considère que c'est un élément positif. Nous avons un ministre qui cherche vraiment à faire de l'immigration un outil efficace pour faire croître et appuyer les collectivités francophones, que ce soit en collaboration avec le Québec ou avec d'autres provinces, afin que cette langue minoritaire continue de gagner des locuteurs et de s'épanouir. Je le dis pour ce que cela vaut.

(1150)

[Français]

[Ouvrir]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):

L'honorable député de Bécancour—Nicolet—Saurel dispose de cinq minutes avant que l'honorable député qui a proposé la motion puisse clore le débat.

[Ouvrir]

M. Louis Plamondon (Bécancour—Nicolet—Saurel, BQ):

Monsieur le Président, nous avons tous envie de parler pour défendre le fait français au Québec. Nous voulons tous proposer des solutions pour que cette magnifique langue se perpétue.

En effet, contrairement à ce qu'a dit l'orateur précédent, l'usage de la langue française est en diminution au Québec. Notre langue est en danger. Nous ne disons pas que les immigrants sont de mauvaises personnes, mais, à l'heure actuelle, les conditions d'accueil ne sont pas axées sur l'obligation d'apprendre le français. C'est ce que proposait le projet de loi de mon confrère.

Nous sommes bien évidemment d'accord sur l'idée de protéger les minorités francophones à l'extérieur du Québec, et le gouvernement devrait faire plusieurs efforts en ce sens. Par contre, quand on compare cela à la minorité anglophone du Québec, on est complètement dans les patates.

J'ai fait une expérience. Je suis allé sur la rue Crescent, à Montréal. Je suis allé dans six restaurants, et ils m'ont tous accueilli en anglais d'abord. Lorsque je me suis exprimé en français, ils m'ont parlé en français. L'anglais est donc loin d'être en danger au Québec.

Au Québec, il y a deux hôpitaux majeurs, de 2 milliards de dollars chacun. L'un est francophone et l'autre est anglophone. À Montréal, il y a plus de cinémas anglophones que de cinémas francophones, et il y a plus de publications anglophones que de publications francophones.

Nous avons fait un sondage auprès des immigrants, qui comptent pour 50 % de la population de la ville de Montréal. Selon le sondage, la plupart pensaient que les francophones ne comptaient que pour 25 % de la population du Québec. La réalité francophone ne les rejoint donc pas. Il faut donc implanter des mesures coercitives afin qu'ils apprennent le français et, de ce fait, qu'ils s'intègrent à la majorité francophone pour assurer la survie du français au Québec.

Le projet de loi C-421 va dans ce sens. Il s'agit d'un projet de loi très modéré. Il serait forcément accepté par les immigrants s'ils savaient avant leur arrivée qu'ils doivent s'y conformer.

Je vais laisser les deux dernières minutes à ma consœur, qui aimerait également s'exprimer sur ce projet de loi.

[Ouvrir]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ):

Monsieur le Président, je ne veux pas répéter ce que mes collègues du Bloc québécois ont déjà dit, mais, à la suite de ce qui a été dit, je voudrais aborder le sujet sous d'autres angles, à l'aide d'exemples concrets.

Je rappellerai que l'intervention de mon collègue de Winnipeg-Nord ne répondait pas tout à fait à ce que nous disions. Certaines choses ont peut-être été mal comprises, mal interprétées ou mal perçues, car lorsqu'on parle de minorité, comme l'a dit mon collègue de Bécancour—Nicolet—Saurel, le Québec constitue déjà une minorité dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. C'est ce que mon collègue de la La Pointe-de-l'Île soulignait plus tôt. La menace pour la langue française est concrète et réelle.

J'ai dit que j'allais donner à la Chambre un exemple concret. Je suis la députée de Manicouagan. La circonscription de Manicouagan se trouve dans l'Est du Québec et jouxte Terre-Neuve-et-Labrador et les Maritimes. Bien sûr, il y a des immigrants chez moi, même si les gens croient parfois que les immigrants ne choisiront pas de s'établir sur la Côte-Nord, une région administrative de 350 000 kilomètres où on a l'impression qu'on ne retrouve que des épinettes, de la neige et des baleines. Or il y a aussi des gens. Des gens s'installent à Sept-Îles, à Havre-Saint-Pierre, à Baie-Comeau et en Haute-Côte-Nord, entre autres; ils s'installent partout. Ces immigrants n'ont pas le français comme langue première, pas plus que l'anglais, mais ils choisissent de s'y établir et d'apprendre la langue. Pour moi, ce sont des exemples de succès. Ces gens sont accueillis par la communauté, heureuse de leur apprendre le français, qui est la langue qu'ils doivent maîtriser pour vivre dans ces régions où l'anglais est quasi inexistant, la population anglophone étant d'environ 1 %, exception faite de la Basse-Côte-Nord, où la proportion d'anglophones est plus élevée.

Ce sont des exemples patents et positifs de gens qui vont à l'école en français, qui travaillent en français et qui obtiennent tous les services en français, faisant en sorte que la langue demeure le véhicule de tous les citoyens de la Côte-Nord et que tous peuvent participer au projet de société. Dans Manicouagan, nous avons aussi des projets de société où les immigrants peuvent être partie prenante, comme le Québec en a à plus grande échelle. Par le biais de la langue, ils apprennent la culture, comme l'a dit plus tôt mon confrère de Longueuil—Saint-Hubert. Parce qu'ils apprennent la langue, le véhicule par excellence de la culture, ils peuvent ainsi participer entièrement à la communauté.

Je le dis également en tant qu'enseignante, parce que j'ai enseigné la littérature à l'université, au cégep et un peu partout, et parce que je le vois: le fait d'avoir accès à toute la littérature nous met en relation avec l'histoire, la sociologie, les arts et la musique, entre autres. Les gens qui ont un accès rapide à la langue font également partie de la communauté très rapidement. C'est ce que nous souhaitons à tout le monde. C'est ce que je souhaiterais pour moi aussi, si je décidais d'émigrer dans un autre pays, c'est à dire avoir accès à tout ce que le pays m'offre — la nation québécoise, dans ce cas-ci —, et c'est vraiment l'objet du projet de loi de mon confrère de La Pointe-de-l'Île.

En conclusion, j'aurais souhaité pouvoir débattre de ce projet de loi à la Chambre. Au-delà de la question linguistique, un droit que défend ici le projet de loi de mon confrère de La Pointe-de-l'Île, c'est également un exercice démocratique qui me montre à quel point la question du français est peut-être méprisée — je ne voudrais pas le dire en ces termes, mais c'est vraiment le premier terme qui me vient à l'esprit en ce moment — de la part de mes collègues, et également de mes confrères et de mes consœurs du Québec.

J'ai parlé de mépris, mais je crois que la transparence fait également défaut dans ce processus. En effet, comme les élus doivent rendre des comptes aux électeurs, j'aurais aimé qu'ils puissent se lever à la Chambre pour signifier s'ils sont en faveur ou en défaveur de ce projet de loi, qui est un projet de loi pour tous les Québécois.

Il a beaucoup été question de Montréal. Montréal est peut-être simplement un symptôme de ce qui ne fonctionne pas du côté de la langue française, puisque nous sommes obligés de la défendre.

(1155)

[\[Ouvrir\]](#)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):

Nous entendrons maintenant le droit de réplique.

L'honorable député de La Pointe-de-l'Île a la parole.

[\[Ouvrir\]](#)

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):

Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Longueuil—Saint-Hubert.

Ce qui s'est passé aujourd'hui, c'est une autre tache noire sur le Parlement. Aujourd'hui, le 13 mai 2019, la Chambre des communes du Canada s'est comportée si elle était la Chambre des communes du Canada anglais.

En effet, elle a décidé que le fait de prendre des moyens pour intégrer les immigrants au Québec français était inconstitutionnel. Pourtant, on le sait tous, si on veut continuer à vivre et à s'épanouir en français, il faut intégrer et inclure les nouveaux arrivants. Le député d'Honoré-Mercier et d'autres députés ont dit que faire du français la langue commune divise la société. C'est tout à fait le contraire. Faire du français la langue commune, c'est ce qui permet d'inclure tous les citoyens et de bâtir une société cohérente et inclusive, pour que tous les citoyens puissent prendre leur place pleinement dans la société québécoise.

Le modèle canadien du bilinguisme institutionnel ne fonctionne pas. On le sait. Plus de 85 % des nouveaux arrivants au Québec s'installent à Montréal. À Montréal, l'ensemble de services est offert en anglais, sur demande, ou par offre active, comme au gouvernement fédéral. À ce moment, les nouveaux arrivants arrivent au Canada, où la majorité est

anglophone. Ils arrivent en Amérique du Nord, où la majorité anglophone est encore plus grande. Ainsi, il y a une propension naturelle à aller du côté de l'anglais.

C'est pour cela que la loi 101 visait à faire du français la langue de l'État, en incluant des mesures d'exception permettant aux anglophones du Québec de continuer à s'épanouir et à vivre au Québec. On ne voulait pas faire ce qui a été fait aux communautés francophones et acadiennes hors Québec. Ces dernières se sont vu interdire les écoles françaises. Pendant des années, on a complètement banni le français des institutions.

Maintenant que la Loi sur les langues officielles a été établie, il faut passer à une autre étape. En ce moment, la Chambre des communes démontre que c'est impossible d'y arriver au sein du Canada.

Je pensais que faire adopter mon projet de loi serait difficile, mais possible. On ne lui a laissé aucune chance. Le plus choquant, c'est que, malgré l'avis du conseiller juridique du Parlement, on a décidé que c'était inconstitutionnel. Qu'importe la vérité, ce qui compte, c'est que la majorité puisse imposer sa volonté, comme elle l'a fait en nous imposant la Constitution, en 1982. C'était la Constitution du Canada anglais, et nous n'y avons jamais adhéré. Aujourd'hui, les députés libéraux se cachent derrière la Constitution. Du côté des conservateurs, il ne semble pas y en avoir beaucoup qui s'intéressent à cela.

Nous avons érigé une société originale au Québec. En refusant que mon projet de loi soit votable et en refusant d'en discuter sérieusement, la Chambre des communes a laissé tomber son masque. Les députés nous envoient aujourd'hui un message fort. Ils nous disent que, le Québec français, c'est inconstitutionnel. Ils nous disent d'arrêter de le désirer, puisque c'est inconstitutionnel, illégal et impossible, et de passer à autre chose. Ils nous disent que si nous voulons réellement un Québec français, nous devons le faire en sortant du Canada.

J'ai compris le message, et j'espère que de plus en plus de Québécois vont aussi le comprendre. La seule option, la seule voie d'avenir pour le français, c'est l'indépendance du Québec.

(1200)

[\[Ouvrir\]](#)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion a été désignée non votable, l'ordre est rayé du Feuilleton.